



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 60314

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des parents qui souhaitent encourager leur enfant à poursuivre des études secondaires à l'étranger. En effet, le fait pour un pays d'avoir un certain nombre de ses jeunes ressortissants ouverts sur le monde extérieur et sur un système éducatif autre que le sien semble un atout précieux. Pourtant, de nombreuses familles qui ont fait le choix d'envoyer leurs enfants suivre une scolarité à l'étranger se voient privées de leur droit au versement des allocations familiales, bien qu'elles fassent un effort financier certain en choisissant une telle scolarité. Aussi, il souhaite connaître si les prestations familiales sont maintenues pour l'enfant dont le séjour à l'étranger est destiné à la poursuite de sa scolarité et, dans l'affirmative, sous quelles conditions.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60314

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2343